

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 4 (1875)

**Heft:** 8

**Artikel:** Quelques observations sur les expositions scolaires : 2e article

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1039808>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

lième du bénéfice réalisé par l'entreprise. La part de bénéfice payée à un actionnaire s'appelle *dividende*.

L'actionnaire participant aux bénéfices éventuels court ainsi les risques de perte. Si l'entreprise tourne mal, il peut perdre non-seulement l'intérêt de son action, mais même tout ou partie du capital engagé, suivant le résultat de la liquidation.

On appelle *obligations*, des titres d'emprunt émis par une société industrielle ou commerciale à un taux et à un cours déterminés. Les obligations sont remboursables au pair, le plus souvent par la voie du tirage au sort et dans un laps d'années fixé au moment de l'émission. Les obligations ne donnent point droit au bénéfice, et ne reçoivent, par conséquent, pas de dividende. Ce sont des créances qui sont soumises aux conditions ordinaires. En cas de liquidation, elles ont le pas sur les actions et doivent être payées intégralement avant le partage du réliquat entre les actionnaires.

Pour aider au succès d'un emprunt d'Etat ou industriel, on le combine quelquefois avec la loterie. A l'époque du remboursement des titres par voie d'amortissement, un tirage se fait entre les titres remboursables, et ceux qui sont favorisés par le sort reçoivent des lots quelquefois d'une valeur très-considérable. On appelle cela les *emprunts avec primes* ou les emprunts *avec lots*. Un emprunt de l'Etat de Fribourg a été conclu dans ces conditions.



## QUELQUES OBSERVATIONS

### sur les expositions scolaires.

(2<sup>e</sup> article.)

---

Depuis la publication de notre premier article, il a paru, dans diverses revues étrangères, des complexes-rendus d'expositions scolaires. Nous avons été heureux d'y trouver une confirmation pleine et entière des vues déjà exposées dans ce recueil. Ce que chacun apprécie ou réclame dans les exhibitions graphiques, c'est la méthode. L'instituteur intelligent ne se contente pas d'exiger de ses élèves la reproduction fidèle d'un tableau ou le dessin d'un objet ; mais il se trace un but, et détermine la marche à suivre, les moyens à employer et les procédés spéciaux dont il se propose de faire usage : c'est ce qui constitue la méthode. Il cherche moins à obtenir de brillants produits qu'à cultiver les facultés

de l'enfant. Les moyens dont il se sert, ne tendent pas seulement à mettre en lumière les quelques capacités graphiques de son école, mais ils sont applicables et appliqués aux cours entiers. Si les examinateurs comprennent leur tâche, ils favoriseront ces tendances, en récompensant les efforts dirigés vers ce but, et se garderont de ne tenir compte que de la valeur intrinsèque des travaux exposés.

« Ce que nous cherchions, avant tout, dans les travaux graphiques exposés (à Blois), nous dit M. Defodon dans un remarquable article intitulé : *Les expositions scolaires de 1875*, ce que nous cherchions, c'était la trace d'une méthode rationnelle, c'était l'application, à la représentation des formes, de ces mêmes procédés d'observation, de raisonnement, de principes gradués, se développant en un ensemble systématique dont tout enseignement normal doit porter la marque, et que l'on distinguait fort bien, pour beaucoup d'autres parties du programme scolaire, dans les envois des bons maîtres. »

Outre les travaux graphiques proprement dits qui se réduisent à la calligraphie, au dessin et à la comptabilité, pourquoi n'admettrait-on pas, dans nos expositions, les cahiers des devoirs de langue, d'arithmétique, etc., etc., avec les corrections du maître, avec les ratures même qui sont inévitables dans des brouillons ?

Les hommes versés dans l'enseignement, les examinateurs expérimentés ne basent jamais leurs appréciations sur les cahiers de mise au net. Ils ont raison, car ces produits exécutés et soignés en vue d'un examen, ces travaux de montre ne sont, le plus souvent, que du clinquant ; ils ne sauraient, dès lors, servir de critère pour apprécier le niveau d'instruction et le degré de travail d'une école. Les cahiers de devoirs et d'exercices journaliers seuls peuvent reproduire à distance la physionomie vraie d'une classe. Ils permettent à l'examineur de suivre pas à pas la marche de l'école, de constater la régularité des leçons, les progrès de chaque jour, et de s'assurer du zèle du maître. Que l'on ouvre donc désormais les portes de nos salles d'exposition à ces précieux témoins de la vie de nos écoles. Que les instituteurs ne reculent point devant la perspective de voir le public hausser les épaules en remarquant les ratures ou quelques pâtés d'encre qui dépareront l'une ou l'autre page. Ces taches seront même autant de preuves de la sincérité et de l'authenticité de ces produits.

Une place privilégiée devra être accordée désormais aux manuels nouveaux, au mobilier scolaire et aux tableaux destinés à

l'enseignement intuitif. On fournira ainsi l'occasion aux maîtres de comparer les meilleurs ouvrages publiés sur telle ou telle branche du programme. Gardons-nous, cependant, de faire des salles de l'exposition une succursale de nos librairies: une commission serait chargée de faire un choix judicieux parmi les divers articles de librairie; les livres seuls vraiment recommandables pourront être offerts aux yeux des instituteurs. Il n'est pas de plus précieux auxiliaires de l'enseignement primaire, comme chacun le sait, que les tableaux, les cartes, les figures et tout ce qui s'adresse à la vue. Les salles de la Grenette nous en offraient d'excellents spécimens. On y remarquait surtout les collections Deyrolles, Guillaume, Bouasse-Lebel, Dalp et Antenen. Nous aimons à croire que les expositions contribueront puissamment à répandre le goût de l'enseignement intuitif et la connaissance des moyens d'en tirer parti.

Il n'est pas d'occasion plus favorable, non plus, d'amener peu à peu nos autorités communales à renouveler et à améliorer notre mobilier scolaire, bancs d'école, cartes géographiques, boulier-compteur, tableaux noirs, etc., etc. Ce n'est qu'après avoir vu de ses yeux un beau modèle, après en avoir constaté la supériorité sur nos anciens corps de menuiserie, qu'un syndic consentira à en proposer l'adoption. Dans la comparaison et l'examen des différents meubles, les instituteurs et les autorités locales puissent des idées plus justes, plus saines sur les conditions hygiéniques d'un banc d'école. Quelle n'a pas été l'influence des expositions agricoles? N'est-ce pas par ce moyen que l'on est parvenu à introduire quelque amélioration dans les instruments agricoles? Le campagnard se déifie des promesses d'une étiquette ou d'un prospectus si brillantes qu'elles soient: il n'accepte les objets qu'on lui recommande qu'autant que les avantages lui en sont clairement démontrés.

Les vœux que nous venons d'exprimer ont déjà reçu un commencement de réalisation dans l'exposition de la Grenette. Bien que cette partie fût quasi improvisée à la dernière heure, elle ne réunit pas moins un ensemble d'objets intéressants et d'une utilité incontestable pour l'enseignement.

Mais nous aimerais qu'on élargît encore plus le cadre de nos expositions et que l'on ouvrît un champ presque illimité à l'initiative et aux travaux des instituteurs. Rien ne serait plus instructif que l'étalage riche et varié des mille procédés employés dans l'enseignement primaire.                   R. H.       (A suivre.)